

ANNEXE XXIII
(*article 81*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 744

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE RACINE, PHASE 2

I. Le projet vise la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Racine entre le boulevard des Étudiants et la rue Verret comprenant la réfection des trottoirs, du pavage et autres revêtements de surface, du drainage, de l'éclairage, de la plantation et l'acquisition de mobilier urbain ainsi que tout autre élément complémentaire.

Le projet nécessite l'acquisition, à des fins municipales, de certains immeubles et de servitudes.

Le projet requiert également l'octroi de contrats de services professionnels et techniques nécessaires à la préparation des relevés, des plans et devis des travaux et au contrôle de la qualité ainsi que toute autre service requis pour sa réalisation incluant l'aménagement paysager.

TOTAL : 232 619,29 \$